



Fiche de données de sécurité
Préparé conformément à HPR (SOR
/ 2015-17)

1. Identification de la substance / mélange et de la société / entreprise

| | | | | |
|------------|---|---|-------------------------------|--------------------|
| 1.1 | Identificateur de produit | 8239S1NL | Date de Révision: | 02/06/2023 |
| | Nom du produit: | CARBOCOAT 8239 | Date de remplacement : | 09/16/2020 |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Peinture industrielle monocomposant - Usage industriel. | Numéro de version : | Aucune information |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | | | |
| | Importateur: | Carboline, a Division of RPM Canada, a General Partnership 200 Confederation Parkway, Unit 2 Concord, Ontario L4K 4T8 Phone:(800) 263-3112 | | |
| | Fabricant: | Carboline Global Inc. 2150 Schuetz Road St. Louis, MO USA 63146 Informations Réglementaire / Techniques Contact Carboline Technical Services at 1-800-848-4645 | | |
| | Fiche technique produite par: | Schlereth, Ken - regulatory@carboline.com | | |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence: | CHEMTREC +1 703 5273887 (Appels hors des Etats Unis d'Amériques) | | |

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Cancérogénicité, catégorie 1a
 Irritation oculaire, catégorie 2
 Liquide inflammable, catégorie 2
 Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 1a
 Toxicité de la reproduction, catégorie 2
 Stot, exposition unique, catégorie 1
 Irritation cutanée, catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Produits chimiques nommés sur l'étiquette

dioxyde de silicium, HIGH FLASH NAPHTHA

Mentions de danger

| | | |
|--|---------|--|
| Liquide inflammable, catégorie 2 | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Irritation cutanée, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Irritation oculaire, catégorie 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 1a | H340-1A | Peut induire des anomalies génétiques. |
| Cancérogénicité, catégorie 1a | H350-1A | Peut provoquer le cancer. |
| Toxicité de la reproduction, catégorie 2 | H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Stot, exposition unique, catégorie 1 | H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

PHRASES DE PRÉCAUTION

| | |
|--------------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. |
| P235 | Tenir au frais. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| P284 | Porter un équipement de protection respiratoire. |
| P305+351+338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P307+311 | EN CAS d'exposition, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P308+313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |
| P314 | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| P332+313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P403+233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

inconnue

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

| <u>Nom selon EEC</u> | <u>Einec No.</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>%</u> | <u>Classifications</u> | |
|-----------------------|------------------|----------------|------------|--------------------------|-----------------------------|
| carbonate de calcium | 215-279-6 | 1317-65-3 | 25 - <50 | H315-319 | Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 |
| HIGH FLASH NAPHTHA | 265-192-2 | 64742-89-8 | 10 - <25 | H304-315-336-340-350-361 | |
| talc | 238-877-9 | 14807-96-6 | 2.5 - <10 | | |
| solvant stoddard | 232-489-3 | 8052-41-3 | 2.5 - <10 | H226-304 | |
| dioxyde de titane | 236-675-5 | 13463-67-7 | 2.5 - <10 | | |
| dioxyde de silicium | 238-878-4 | 14808-60-7 | 0.1 - <1.0 | H350-370 | |

| <u>No.-CAS</u> | <u>Facteurs M</u> |
|----------------|-------------------|
| 1317-65-3 | 0 |
| 64742-89-8 | 0 |
| 14807-96-6 | 0 |
| 8052-41-3 | 0 |
| 13463-67-7 | 0 |
| 14808-60-7 | 0 |

Remarques: CAS No 13463-67-7: Note 10

Informations Complémentaires: Le texte des instructions de danger GHS indiqué ci-dessus (le cas échéant) est indiqué à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'eau

Dangers inhabituels du feu et de l'explosion: Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent s'éloigner du lieu de travail avant de s'enflammer/avant un retour de flamme vers la source des vapeurs. Veiller à une ventilation adéquate. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes

nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Porter des chaussures avec semelles conductrices.

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Inflammable.

Équipement spécial de protection contre les incendies: Aucune information

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune information

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre: Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Se laver à fond après manipulation.

Mesures de protection et d'hygiène: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions de stockage: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (US)

| <u>Nom</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>ACGIH TWA</u> | <u>ACGIH STEL</u> | <u>ACGIH Ceiling</u> |
|----------------------|----------------|------------------|-------------------|----------------------|
| carbonate de calcium | 1317-65-3 | N/E | N/E | N/E |
| HIGH FLASH NAPHTHA | 64742-89-8 | 300 ppm | N/E | N/E |
| talc | 14807-96-6 | 2 MGM3 | N/E | N/E |
| solvant stoddard | 8052-41-3 | 100 ppm | N/E | N/E |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 10 mg/m3 | N/E | N/E |
| dioxyde de silicium | 14808-60-7 | 0.025 mg/m3 | | N/E |

| <u>Nom</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>OSHA PEL</u> | <u>OSHA STEL</u> |
|----------------------|----------------|--|------------------|
| carbonate de calcium | 1317-65-3 | 5 MGM3 15 MGM3 5 MGM3 15 MGM3 5 MGM3 15 MGM3 | N/E |
| HIGH FLASH NAPHTHA | 64742-89-8 | 500 ppm | N/E |
| talc | 14807-96-6 | 0.1 MGM3 | N/E |
| solvant stoddard | 8052-41-3 | 525 MGM3, 100 PPM | N/E |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 15 MGM3 | N/E |
| dioxyde de silicium | 14808-60-7 | 0.1 MG/M3 | |

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection respiratoire: Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Vêtement léger de protection

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|------------------------------|
| Appearance: | Rouge Ou Gris, Low Viscosity |
| Etat Physique | Liquide |
| Odeur | Mild Solvent |
| Seuil d'odeur | N / D |
| pH | N / D |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | N / D |
| Point d'ébullition / plage (° C) | 149 F (65 C) - 400 F (204 C) |
| Flash Point (°C) | 45F (7C) |
| Taux d'évaporation | Plus lent que l'éther |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non determine |
| Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion | 0.6 - 36.0 |
| Pression de vapeur, mmhg | 5/1 mmHg @ 20C |
| Densité de vapeur | PLUS LOURD QUE L'AIR |
| Densité relative | Non determine |
| Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau | N / D |
| Coefficient de partage: n-octanol/water | Non determine |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non determine |
| Température de décomposition (°C) | Non determine |
| Viscosité | inconnue |
| Propriétés explosives | Non determine |
| Propriétés oxydantes | Non determine |

9.2 Autres informationsFR

| | |
|------------------------------|-----------|
| Contenu COV G / L: | 336 |
| Gravité spécifique (g / cm3) | app. 1.37 |

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereuxDioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.**11. Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë:**

LD50 oral: N / D

Inhalation LC50: N / D

Irritation: inconnue

Corrosivité: inconnue

Sensibilisation: inconnue

Toxicité à doses répétées: inconnue

Cancérogénicité: inconnue

Mutagénicité: inconnue

Toxicité pour la reproduction: inconnue

STOT-exposition unique: Aucune information

STOT-exposition répétée: Aucune information

Danger d'aspiration: Aucune information

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

| <u>No.-CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>LD50 oral</u> | <u>Derme LD50</u> | <u>Vapor LC50</u> | <u>Gas LC50</u> | <u>Dust / Mist LC50</u> |
|----------------|----------------------|-------------------------|--------------------|---|--------------------|-------------------------|
| 1317-65-3 | carbonate de calcium | Non disponible | Non disponible | 5,000 mg/kg, rat, oral | 0.000 | 0.000 |
| 64742-89-8 | HIGH FLASH NAPHTHA | Non disponible | | Non disponible | 0.000 | 0.000 |
| 14807-96-6 | talc | Aucune information | Aucune information | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 8052-41-3 | solvant stoddard | 6001 mg/kg, oral, rat | Non disponible | 5500 mg/m ³ , 4h, inhalation | 0.000 | 0.000 |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane | 25000 mg/kg, oral (rat) | Aucune information | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 14808-60-7 | dioxyde de silicium | Non disponible | | Non disponible | 0.000 | 0.000 |

Informations**Complémentaires:**

Les composants de ce produit peuvent comprendre de la silice cristalline qui, si elle est inhalée, peut causer la silicose, une forme progressive de fibrose pulmonaire. La silice cristalline inhalable est classée par le CIRC comme une substance cancérigène de groupe I (cancers pulmonaires) en raison de données probantes suffisantes liées à des humains exposés dans des situations professionnelles ainsi que des données probantes liées aux animaux. La silice cristalline est également indiquée par le NTP comme étant un agent cancérigène pour l'homme. Ce classement est pertinent lors de l'exposition à la silice cristalline sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres préparations de surfaces. Les composants peuvent également comprendre de la trémolite amiantiforme et non amiantiforme ou d'autres silicates comme impuretés et l'exposition au-delà du seuil de minimis de ces impuretés peut être cancérigène ou causer d'autres affections graves des poumons.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

| | |
|----------------------|----------|
| EC50 48HR (Daphnia): | inconnue |
| IC50 72HR (algues): | inconnue |
| LC50 96HR (poisson): | inconnue |

12.2 Persistance et dégradabilité: inconnue

12.3 Potentiel de bioaccumulation: inconnue

12.4 Mobilité dans le sol: inconnue

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: inconnue

12.6 Autres effets néfastes: inconnue

| <u>No.-CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>EC50 48hr</u> | <u>IC50 72hr</u> | <u>LC50 96hr</u> |
|----------------|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1317-65-3 | carbonate de calcium | 1,000 mg/l | 200 mg/l | 10,000 mg/l |
| 64742-89-8 | HIGH FLASH NAPHTHA | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 14807-96-6 | talc | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 8052-41-3 | solvant stoddard | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane | Aucune information | Aucune information | Aucune information |
| 14808-60-7 | dioxyde de silicium | Aucune information | Aucune information | Aucune information |

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives aux transports

| | | |
|------|--|----------|
| 14.1 | Numéro ONU | UN 1263 |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | Paint |
| | Nom technique | N/A |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| | Danger d'expédition subsidiaire | N/A |
| 14.4 | Groupe d'emballage | II |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Unknown |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | inconnue |
| | EMS-NO.: | F-E, S-E |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | inconnue |

15. Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

REGLEMENTS NATIONAUX :

| | |
|---|----------------|
| Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: | inconnue |
| Code de Mal danois: | inconnue |
| Danish MAL Code - Mélange: | Non disponible |
| Numéro d'enregistrement du produit suédois: | inconnue |
| Numéro d'enregistrement des produits Norvège: | inconnue |
| Classe WGK: | Non disponible |

Règlement fédéral américain: comme suit -

CERCLA - Catégorie Sara Hazard

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

Flammable (gases, aerosols, liquids, or solids), Cancérogénicité, Reproductive toxicity, Skin Corrosion or Irritation, Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure), Germ cell mutagenicity

Sara Section 313:

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

| <u>Nom Chimique</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>%</u> |
|---------------------|----------------|----------|
|---------------------|----------------|----------|

No SARA 313 substances exist in this product above de minimis concentrations.

Loi sur le contrôle des substances toxiques:

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

Nom Chimique**No.-CAS**

Aucun composant TSCA 12 (b) n'existe dans ce produit.

Règlements internationaux: comme suit -*** DSL canadien:**

Tous les composants chimiques figurent sur le relevé. (DSL)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

16. Autres informations**Texte pour les déclarations de danger GHS indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

Raisons de révision

Aucune information

Les informations et recommandations que contiennent ce document sont présumées correctes et présentent la meilleure information disponible actuellement. Mais Carboline ne garantit pas que les informations et recommandations présentées dans cette fiche soient absolument corrects et suffisantes. Carboline ne peut pas assurer que toutes les mesures de sécurité sont contenues dans ce document, ni que d'autres mesures ne peuvent pas être prises dans des circonstances qui varient.